



Ciroyens-Ciroyennes Kineselaissepafaire 2007 Belgique - EUROPE

La libéralisation des services publics c'est quoi ?

Depuis 1990, l'Union Européenne a progressivement libéralisé tous les services publics. Après les télécommunications, le transport aérien, le rail, le gaz et l'électricité, c'est aujourd'hui le service postal pour le courrier de moins de 50 grammes qui doit s'ouvrir à la concurrence. Cela répond à une hypothèse selon laquelle la concurrence permettrait un meilleur service et un meilleur développement économique, selon des règles de libre marché que l'Europe souhaite.

Le Service Universel c'est quoi ?

Des règles minimales sont imposées pour garantir l'accès ou les modalités d'un service pour tous sur un territoire. L'Europe définit un cadre général de service universel, chaque pays membre doit ensuite déterminer les règles particulières qu'il imposera sur son territoire. Pour le service postal par exemple, les Etats devront permettre ou non la possibilité de segmenter le territoire et déterminer le mode de financement de ces services obligatoires.

Pourquoi s'inquiéter ?

Parce que, depuis la libéralisation de certains services postaux, on assiste à deux phénomènes. D'une part, ce qui est positif et motive les décideurs politiques : augmentation du profit des investisseurs, tarifs allégés pour certains gros bénéficiaires, service rapide, ... D'autre part, ce qui est négatif et sera payé au bout du compte par les usagers : tarifs inégaux et accès inéquitables entre consommateurs, complexification des services, pertes d'emplois massives, diminution de la qualité du travail et dégradation de l'environnement.

Des exemples dans le secteur postal :

Suède: augmentation des tarifs de 90% pour les particuliers Angleterre: perte de 30.000 emplois dans le secteur de la Poste Pays-Bas: engagement à bas salaires de ménagères pour distribuer le courrier dans leur quartier

Que faire ?

S'il est trop tard pour arrêter le train fou de la libéralisation, il nous reste des choses à faire :

- faire pression sur nos gouvernants pour qu'ils imposent des garanties les plus larges possibles en faveur de services accessibles, universels, réalisés par des travailleurs en nombre suffisant et dans des conditions correctes.
- prendre nos précautions pour que d'autres services publics, comme l'enseignement ou les services sociaux des communes par exemple, ne tombent pas demain sous le coup de la libéralisation.
- organiser le contrôle et l'évaluation des effets de la libéralisation avec la participation des usagers citoyen-ne-s.

Etudions ensemble ce qui se passe et ce qui est possible :

En groupe, en famille, ou même seul-e,

jouons au jeu des citoyen-ne-s pas dupes au verso.

- Choisissons un secteur public qui a été, ou qui est en cours de libéralisation.
- Faisons le tour des guestions qui peuvent se poser.
- Voyons en conclusion A QUI PROFITE LA LIBERALISATION.
- Analysons aussi, de la même manière, ce qui pourrait se passer si la libéralisation frappait d'autres services actuellement organisés ou financés par les pouvoirs publics.
- Envisageons ce que nous pouvons faire dès aujourd'hui.

Prenez contact avec le CIEP communautaire www.ciep.be, ou avec le CIEP de votre région :

Brabant wallon • 067.21.89.91 • www.mocbw.be
Bruxelles • 02.508.89.60 • www.ciep-mocbxl.be
Charleroi -Thuin • 071.31.22.56 • www.moc-ct.be
Dinant - Philippeville • 083.21.24.51 • www.ciepciney.be
Hainaut Occidental • 069/88 07 62 • www.moc-ho.be
Hainaut centre • 065.35.39.63 • www.ciep-hainautcentre.be
Liège • 04.232.61.61 • www.mocliege.be
Huy - Waremme • 085.21.11.33 • www.mocliege.be
Luxembourg • 063.21.87.33 • www.moclux.be
Namur • 081.22.68.71 • www.ciepnamur.be
Verviers • 087.33.77.07 • www.espace28.be
Deutschsprachtige Gemeinschaft • 087.59.46.30
• www.rve.demetec.net/vhs.htm

INFORMATIONS ET PETITIONS WWW.CIEP.BE

EXPÉDITEUR















